

# NOUVELLES PROCÉDURES

DANS LE RESPECT DES RECOMMANDATIONS DES AUTORITÉS DE LA SANTÉ PUBLIQUE, MERCI D'APPLIQUER LES MESURES SUIVANTES :

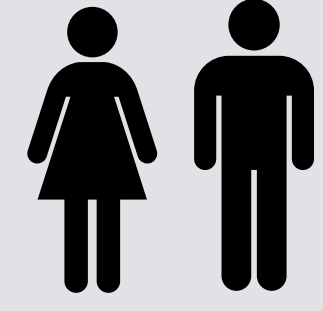
## LES INFRASTRUCTURES



Aucun accès aux vestiaires



Aucun accès aux points d'eau



Accès limité aux toilettes. Éviter d'utiliser et de toucher inutilement le mobilier urbain: modules, banc, clôture, porte, etc.

## AVANT LA BAIGNADE



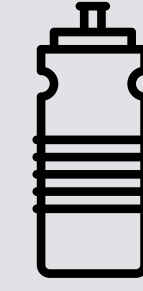
Respectez l'heure de votre rendez-vous ayez en tout temps une preuve de résidence.



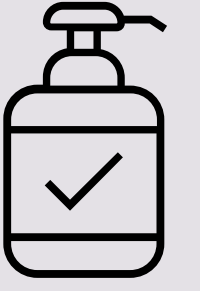
Se laver / désinfecter les mains souvent soit avant, pendant et après l'activité



Une douche de 30 secondes est obligatoire



Apportez votre propre bouteille d'eau

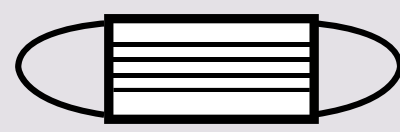


Apportez votre désinfectant

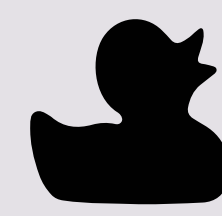
## PENDANT LA BAIGNADE



Sortir de l'eau si les sauveteurs ne sont pas en poste.



Le port du masque est interdit dans la piscine.



Aucun matériel de jeu ne peut être prêté ou apporté de l'extérieur.



Toute personne ayant une attitude nuisible sera expulsée.

## EN TOUT TEMPS



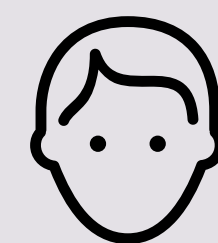
Respectez une distance d'au moins 2 mètres avec les personnes qui ne sont pas du même foyer.



Limiter le nombre d'accompagnateurs.



Suivez le plan de circulation et respectez les zones d'attentes (accueil, tremplin, douches, vestiaires).



Évitez de toucher votre visage. Jetez vos mouchoirs après utilisation.



Éternuez et touchez dans votre coude

POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ, LES ENFANTS DE 8 ANS ET MOINS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE.



**OBLIGATION** | Les citoyens ayant été testés positifs ou ayant des symptômes de la COVID-19 ne sont pas autorisés à être sur ou en bordure du terrain et doivent rester isolés à leur domicile. Il est impératif de répondre de façon honnête aux questions de vérifications.

Les participants qui ont fréquenté les milieux de pratique et qui reçoivent par la suite un résultat positif à la COVID-19 doivent aviser la Ville de Charlemagne au 450 581-2541 poste 27.

Il est de la responsabilité de chacun de respecter les mesures de distanciation sociale. La présence d'un parent est fortement recommandée.

Les concentrations de désinfectants utilisées pour traiter l'eau des piscines publiques sont en mesure d'inactiver le coronavirus.

Les mesures sont sujettes à changements selon l'évolution de la situation.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!